

réclamation. Sa Maj. est sarde et son gouvernement n'ont opposé aux réclamations des trois ministres étrangers que le motif le plus puissant et le plus noble : le respect pour les lois de leur pays, car l'immunité des couvens en Sardaigne résulterait des traités publics avec le Saint-Siège, et ces traités sont des lois de l'état, que le souverain ne peut ni ne veut transgresser pour personne, pas plus pour un étranger que pour un des propres sujets.

Après ces courtes observations, et sans qu'il soit nécessaire de se placer au point de vue de la vérité catholique pour apprécier la grave détermination de mademoiselle Hellevier et la conduite toute passive du gouvernement sarde, nous nous bornerons à demander au *Journal des Débats* où est ici l'insupportable et intolérable domination du clergé catholique, et comment les Jésuites, à tout propos, sont par lui mis en cause. Est-ce un exemple de cette bonne foi et de cette modération tant prêchées au clergé.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

On lit dans le *British Whig* :

« Il n'y a point de fondement au bruit que M. Harrison aurait accepté la place de juge du district de Home. On nous donne à entendre que M. Burns est le candidat heureux. »

—Un terrible incendie a éclaté mercredi dernier à Toronto. Cinq maisons et une fonderie ont été la proie des flammes, et quelques-unes ont été considérablement endommagées.

—Le nommé James Calvert, ingénieur de la manufacture à vapeur de N. Bethune, écrivain, qui avait été blessé par l'explosion de la chaudière, est mort vendredi dernier, le lendemain de l'accident.

—Depuis huit à dix jours le temps a été très favorable aux récoltes, et le foin qui restait sur pied a pu être fauché et engrangé en excellente condition. Une quantité d'orge a aussi été coupée et serrée. Les craintes qu'on entretenait sur ce que le blé était attaqué de la rouille ne sont pas aussi généralement fondées qu'on l'avait révélaé dans le principe. Les nuits chaudes que nous avons eu depuis quelques jours ont ranimé l'espérance de nos cultivateurs. En somme la récolte de grains et de légumine sera très-abondante cette année.

Filouterie.—Le nommé Dany était occupé vendredi dernier à visiter quelques quarts de pommes qu'il désirait acheter sur le quai, ôta son surtout pour ouvrir un des barils. Quelques minutes après il s'aperçut que son habit était disparu avec la somme de quatre cents piastres qui se trouvait dans l'une des poches.

Le *Transcript* du 20 dit qu'on a arrêté la voleuse (car c'est une femme) dans G. Milltown, qu'elle avait encore presque toute la somme et qu'elle est maintenant en prison, attendant son procès.

Suicide.—Un homme dont nous ignorons le nom et l'origine, mais qu'on dit avoir été dans l'emploi de M. Worth, à l'Asile des Insensés, a été trouvé noyé près d'un des quais de cette ville, samedi matin. Ce qui ôte tout doute que ce malheureux s'est suicidé, c'est qu'il a été trouvé nu, ayant un mouchoir au cou auquel était attaché une grosse pierre.

—Le nombre de voyageurs américains qui arrivent chaque matin par les bateaux à vapeur de Montréal n'a jamais été aussi considérable. Les personnes qui peuvent avoir quelques rapports avec ceux d'entre eux qui désirent surtout admirer les beautés de la nature que les environs offrent en profusion, feront bien d'appeler leur attention sur les voyages que fait chaque jour le bateau à vapeur appartenant au capitaine Bazile Demers. En quelques heures et à très peu de frais ils peuvent aller visiter le *Sault de la Chaudière*, l'une des chutes les plus belles du pays et peut-être du monde entier ; le parcours du bateau se fait dans la partie la plus intéressante, la plus animée et la plus pittoresque du fleuve St. Laurent ; le passage offre à chaque pas de nouveaux tableaux toujours variés, toujours admirables. Tous ceux des voyageurs à qui nous avons conseillé cette excursion nous ont témoigné leur satisfaction et la surprise agréable qu'ils avaient éprouvée, d'autant mieux que nulle description exagérée des beautés de ces lieux n'avait diminué le plaisir qu'on a de les découvrir soi-même.

FRANCE.

—M. Arago a annoncé le 5 juillet à l'Académie que l'un des astronomes de l'Observatoire, M. Victor Mauvais, membre de l'institut, venait de découvrir une comète dans la constellation d'Hercole. Cette nouvelle est pleinement confirmée par les observations de la nuit dernière ; l'astre a été observé de nouveau : il est certain maintenant que c'est une comète.

Voici des indications qui pourront servir à ceux qui s'occupent d'astronomie. Le 7 juillet, à 13 heures 1 minute, temps moyen de Paris compté de midi, l'ascension droite de la comète était de 247 degrés 29 minutes 48 secondes et la déclinaison boréale 46 degrés 14 minutes 55 secondes.

En 74 heures, l'ascension droite a diminué de 1 degré 34 minutes 31 secondes, et la déclinaison a aussi diminué, dans le même intervalle de temps de 25 minutes 9 secondes.

Cet astre est facilement visible avec une bonne lunette de nuit ; il est maintenant entre les étoiles *sigma* et *tau*, de la constellation d'Hercole ; le diamètre apparent de la nébulosité est de 3 à 4 minutes de degré. On aperçoit un petit noyau brillant au centre.

—Dernièrement, il y a eu à Montpellier une très belle expérience d'éclairage au moyen de la pile de Volta. Tous les habitants qui étaient réunis à l'Esplanade pour entendre la musique militaire ont pu en être témoins. La

lueur électrique produite par une pile qui avaient été presque tout entière construite dans la citadelle a été si vive et si brillante, que les promeneurs, placés à une distance, voyaient à leur côté une ombre comme en produit la lumière solaire ; elle était seulement moins prononcée : on a pu, à l'entrée de l'Esplanade, lire une lettre à la lueur de ce globe brillant placé sur le rempart.

SUISSE.

—On a reçu de Suisse le compte-rendu de la deuxième séance que la Diète extraordinaire a tenue à Lucerne le 26 juin. Il dessine avec netteté la position que les divers cantons ont prise dans le congrès helvétique, à propos des derniers événements dont le Valais a été le théâtre :

Argovie propose de retirer au Valais siége et voix à la Diète jusqu'à ce que l'ancien état de chose y soit rétabli.

Schwytz rappelle à cette occasion le précédent qui a eu lieu en 1833, où le Vorarl, qui se trouvait alors également à Lucerne, voulait empêcher les députés de Schwytz, par la force des baïonnettes, d'entrer dans la salle des séances de la Diète.

Valais : L'ordre légal est complètement rétabli dans le Valais. L'assemblée peut, sous ce rapport, ajouter pleine foi aux explications que le gouvernement du Valais lui a adressées. En étouffant la faction libérale rebelle, le gouvernement a agi dans un véritable esprit de libéralisme. Il est facile de refuser la brochure de Maurice Barman, intitulée : *La contre-révolution dans le Valais, au mois de mai 1844*. Les prêtres ne sont point amateurs du meurtre de Saillon. Des trente-trois communes du Bas-Valais au nom desquelles le comité de Martinach a été nommé, pas une n'a été fidèlement représentée. Les hommes de la Jeune Suisse sont une bande d'hommes cruels qui ne méritent point le titre de patriotes. M. Maurice Barman est un galant homme, mais il s'est laissé entraîner par les rebelles à des actes qu'il regrette aujourd'hui. Sa brochure contient des erreurs et des exagérations. Le canton du Valais repousse toute intervention dans ses affaires intérieures.

Zurich : Si l'on considère la question sous un point de vue fédéral on arrivera à repousser toute demande d'intervention. Une pareille intervention est repoussée par les articles 4, 7 et 8 du pacte fédéral, aux termes desquels une intervention dans les affaires d'un canton ne peut avoir lieu que sur la demande de ce canton, ou lorsque l'intérêt général semble le commander. Or, on ne le trouva ni dans l'un ni dans l'autre cas. C'est aussi ce que la Diète a toujours décidé dans ces dernières années, en ce qui concernait Soleure, Argovie, Zurich, le Valais et le Tessin. On n'a pas examiné si la constitution avait été plus ou moins violée. En tous cas, la constitution du Valais n'a pas été violée d'une manière assez flagrante pour qu'une intervention puisse avoir lieu ; l'ordre est rétabli, et la constitution du Valais n'a pas cessé d'être appliquée. Toutefois, l'Etat de Zurich recommande au gouvernement du Valais d'éviter, en traitant des questions de constitution et de mesures légales, tout ce qui pourrait paraître exceptionnel ou contraire à la constitution. C'est ainsi seulement que l'on pourrait pacifier le canton. On a autrefois oublié ces principes dans le canton de Zurich, et il en est résulté des malheurs perdant un demi-siècle.

Berne : M. le président a dit hier, dans son discours d'ouverture, que les événements du Valais avaient flétri l'honneur de ce canton. Je ne puis admettre cette expression. Dans les républiques, les luttes sont fréquentes. Il est possible qu'elles soient peu honorables, mais il n'est pas permis de dire qu'elles flétrissent l'honneur de la République. On demande si une enquête par commission doit avoir lieu. Cette question contient la solution de l'intervention. Berne ne saurait admettre l'intervention. Le droit d'intervenir ne dérive pas de la garantie des constitutions cantonales promises par le pacte fédéral, quand on dit que cette garantie n'a qu'une valeur négative. Berne n'a point de sympathie pour le moyen âge et pour l'ultramontanisme ; mais, dans les questions fédérales, la politique des sympathies est inadmissible, et pourrait amener des conséquences fâcheuses. Je propose d'éviter le canton du Valais d'accorder une amnistie, ou bien, si cette proposition n'obtient pas la majorité, de supprimer les tribunaux exceptionnels.

Uri, Schwytz et Unterwald pensent que le canton du Valais a agi contre les rebelles d'une manière parfaitement légale, et repoussent toute intervention et même toute invitation adressée au Valais qui était parfaitement dans son droit.

Glaris ne se prononce pas sur la question d'intervention ; mais soutient que l'ordre public constitutionnel a été troublé dans le Valais. On ne sait pas encore quel est l'état de ce pays. Une commission, nommée par la diète, devrait faire une enquête et adresser un rapport à l'assemblée. Quant à l'amnistie, Glaris appuie la proposition de Berne.

Neuchâtel déclare que le Valais a bien mérité du pays en réprimant la révolte.

Une dernière séance de la Diète devait avoir lieu le lendemain, 27 juin.

TURQUIE.

—On nous écrit de Constantinople : « Le sultan Abdul-Méjid, qui, s'il n'était retenu par de faux conseillers que soudoient des étrangers ennemis, marcherait franchement dans la voie de réforme ouverte par Mahmoud son père, s'est décidé dernièrement à visiter une fois, comme lui, sa capitale, et à visiter les provinces voisines. Le respect du pouvoir est profondément empreint dans l'âme des Turcs, et, sous ce rapport, notre civilisation a des leçons à recevoir de sa barbarie. Pendant les vingt jours d'absence du monarque, Constantinople ressemblait